

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 4 avril 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 4 avril 2023 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers ; Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers, sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Madame Nathalie Dubé, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 20h

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Nathalie Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023
- 4) Suivis au procès-verbal

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5) Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière au conseil du rapport de gestion contractuelle pour l'année 2022 et des contrats 2022.

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 6) Adjudication du financement # 26 pour le prolongement d'aqueduc
- 7) Résolution de concordance pour le financement

RESSOURCES MATÉRIELLES

- 8) Vestes pour les employés.es

URBANISME

- 9) Comité logement – Demande à la MRC de modification du schéma d'aménagement pour lever les aires de réserve
- 10) Recommandation du CCU
 - a) Dérogation mineure du 208, Chemin de la 5^e Grève Ouest
 - b) Dérogation mineure du 131, Chemin d'Auteuil
 - c) Nomination d'une personne au comité de la MRC pour l'analyse des dossiers du Programme d'aide à la restauration patrimoniale

VOIRIE

Aucun point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11) Présentation et adoption du plan d'action en sécurité incendie collaboratif du secteur du Boisé de l'Anse

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

HYGIÈNE DU MILIEU

- 12) Offre pour audit de filtre Pulsapack à l'usine - Veolia
- 13) Entente avec la MRC de Kamouraska relative à la gestion des cours d'eau

DÉVELOPPEMENT

- 14) Prolongement du plan de développement
- 15) Appel d'offres pour la recharge de plage et enrochement sur le Chemin de la Pointe
- 16) Appel d'offres pour l'aménagement du Chemin de la Pointe et ensablement

LOISIRS

- 17) Camp de jour – subvention du MAMH

DIVERS

- 18) Demandes de dons
- 19) Correspondance
- 20) Comptes à payer
- 21) Période de questions
- 22) Prochaine séance de travail du conseil : 25 avril 2023 à 18 h 00 (salle du Tricentenaire)
- 23) Prochain conseil municipal : 2 mai 2023 à 20 h 00
- 24) Levée de la séance

23-04-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

23-04-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

5. Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière au conseil du rapport de gestion contractuelle pour l'année 2022 et des contrats 2022

Aucune problématique à l'application des règlements de gestion contractuelle 2019-02 et 2021-08.

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023

Dans le tableau ci-dessous vous retrouverez les contrats octroyés au cours de l’année 2022 comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ avec un même contractant pour l’année 2022.

Nom du contractant	Objet du contrat	Montant
Construction et pavage portneuf	Chemins	171 210.43 \$
MRC de Kamouraska	Transport collectif	3 977.00 \$
	Quotes-parts	196 805.00 \$
	Service d'inspection	45 432.00 \$
	Cours d'eau	10 079.31 \$
	Total MRC de Kamouraska	256 293.31 \$
Transport en vrac St-Denis	Déneigement	381 518.12 \$
	Entretien des chemins	11 010.32 \$
	Projets et événements spéciaux	68 267.84 \$
	Prolongement aqueduc	77 789.17 \$
	Total Transport en vrac St-Denis	538 585.45 \$
Ministère sécurité publique	Services SQ	132 043.00 \$
FQM Assurances	Assurances	44 718.34 \$
Fédération québécoise des Municipalités	Honoraires professionnels	16 878.27 \$
Réal Huot inc.	Achat de tuyaux aqueduc	168 677.95 \$
Tetra Tech inc.	Ingénieurs aqueduc	67 286.09 \$
Les entreprises Delorme	Travaux forage aqueduc	234 619.80 \$
Gaétan Bolduc et associés	Pompe usine eau	46 150.33 \$
Thibault GM	Achat camion travaux publics	72 439.45 \$
Camionnage Alain Benoit	Vidange fosses septiques	54 427.73 \$
Nordikeau	Exploitation usine eau potable et égoûts	81 114.85 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Site enfouissement	45 842.29 \$
Groupe GID design	Projet spécial	34 451.11 \$
Hydro-Québec	Électricité	26 682.56 \$
Régie intermunicipale incendie	Quote-part	114 564.00 \$
Régie intermunicipale matières résiduelles	Quote-part	101 021.00 \$
		2 207 005.96 \$
20-mars-23 Nathalie Dubé, directrice-générale greffière-trésorière		

6. Adjudication du financement # 26 pour le prolongement d’aqueduc

Monsieur Gilles Martin, conseiller, déclare son intérêt et se retire de la prise de décision de cette résolution.

Date d’ouverture :	4 avril 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d’ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d’ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d’émission :	11 avril 2023
Montant :	273 700 \$		

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 avril 2023, au montant de 273 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 100 \$	5,00000 %	2024
8 400 \$	4,70000 %	2025
9 000 \$	4,45000 %	2026
9 400 \$	4,40000 %	2027
238 800 \$	4,35000 %	2028

Prix : 98,07500 Coût réel : 4,82852 %

2 - CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE

8 100 \$	4,88000 %	2024
8 400 \$	4,88000 %	2025
9 000 \$	4,88000 %	2026
9 400 \$	4,88000 %	2027
238 800 \$	4,88000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,88000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

23-04-03

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l’offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2023 au montant de 273 700 \$ effectué en vertu du règlement d’emprunt numéro 2022-08. Ces billets sont émis au prix de 98,07500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023

7. Résolution de concordance pour le financement

Monsieur Gilles Martin, conseiller, déclare son intérêt et se retire de la prise de décision de cette résolution.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 273 700 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2022-08	273 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2022-08, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

23-04-04

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 avril 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	8 100 \$	
2025.	8 400 \$	
2026.	9 000 \$	
2027.	9 400 \$	
2028.	9 900 \$	(à payer en 2028)
2028.	228 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2022-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

8. Vestes pour les employé.es

ATTENDU QUE l'équipe compte trois nouveaux employé.es ;

ATTENDU QUE les employé.es ont fait leurs démarches de recherches pour trouver une veste qui répond à leurs besoins et qu'ils manifestent le désir de porter le logo de notre municipalité;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

ATTENDU QU'il est important de travailler sur l'esprit d'équipe et la fidélisation de nos employé.es ;

ATTENDU QUE Publicité P.A. Michaud a fait une soumission au montant de 73.50 \$ plus taxes l'unité pour un minimum de dix vestes et que nous avons ce nombre de personnes intéressées à en acheter une ;

23-04-05

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte de payer 50 % du prix des vestes aux employé.es qui désirent en avoir une.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement.

ADOPTÉ

9. Comité logement – Demande à la MRC de modification du schéma d'aménagement pour lever les aires de réserve

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement (SADR) a été adopté en septembre 2016 ;

ATTENDU QUE dans le SADR il y a été identifié des aires de réserve pour le développement résidentiel futur ;

ATTENDU QUE depuis 2016, la situation a changé à Rivière-Ouelle en lien avec les terrains disponibles à la construction dans le périmètre urbain et que le nombre de terrains disponibles est en dessous de 15 ;

ATTENDU QUE depuis 2016, 21 permis de construction de maisons principales ont été émis dont 5 dans le périmètre urbain ;

ATTENDU QUE la demande en logement a augmenté et que très peu de logements ou maisons à louer sont disponibles ;

ATTENDU QUE la pandémie a diminué de façon drastique le nombre de maisons à vendre et que la situation persiste sur le territoire ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Rivière-Ouelle a mis un comité logement sur pied afin d'augmenter et de diversifier l'offre de logement sur le territoire ;

ATTENDU QU'un projet de développement pour offrir du logement est en cours de planification et que pour le réaliser, un espace de construction doit être disponible et ce, en zone mixte ;

ATTENDU QUE ce projet nécessite un terrain d'une certaine grandeur qui ne correspond pas aux terrains disponibles présentement ;

ATTENDU QUE ce projet répondra également à plusieurs clientèles, dont les 30 ménages de Rivière-Ouelle qui habitent dans des logements ayant des besoins impériaux et/ou ayant un faible revenu ;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de la situation, il a été constaté que pour utiliser les aires de réserves, il faut que les aires prioritaires soient comblées ;

ATTENDU QUE le SADR ne comprend pas d'aire prioritaire pour Rivière-Ouelle ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

ATTENDU QUE les zones mixtes de Rivière-Ouelle n'ont pas l'espace nécessaire pour la construction d'un projet de logement ;

23-04-06

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil demande à la MRC de Kamouraska de modifier le SADR en transformant toutes les aires de réserves afin de permettre la construction de nouvelles habitations sur le territoire de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

10. Recommandation du CCU

a) Dérogation mineure du 208, Chemin de la 5^e Grève Ouest

ATTENDU QUE le bâtiment principal nouvellement construit au 208, Chemin de la 5^e Grève Ouest a été construit avec une marge latérale du côté ouest de 3.87 m au lieu de la marge réglementaire de 4 m et que par conséquent, elle déroge de 0.13 m ;

ATTENDU QU'une démolition de l'immeuble complet aurait un impact majeur pour le citoyen ;

ATTENDU QUE la marge latérale des galeries du côté ouest a été construite à 1.5 m plutôt que 2 m de marge latérale et déroge donc de 0.5 m ;

ATTENDU QUE les travaux sont non conformes à la réglementation ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la dérogation quant à l'emplacement de l'immeuble, mais de refuser la dérogation en ce qui concerne les galeries.

23-04-07

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure quant à l'emplacement de l'immeuble du 208, chemin de la 5^e Grève Ouest.

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure en ce qui concerne les galeries.

QUE le Conseil exige un nouveau certificat de localisation pour confirmer les nouvelles dimensions de la galerie après les modifications ;

QUE le Conseil donne un délai de six (6) mois au propriétaire afin de faire les modifications nécessaires aux galeries.

ADOPTÉ

b) Dérogation mineure du 131, Chemin d'Auteuil

ATTENDU QUE le propriétaire a installé son spa à 13.92 m. de la ligne de lot avant et qu'il n'est pas autorisé en cour avant selon le règlement (articles 4.2.2.1 et 4.2.2.2);

ATTENDU QUE le lot est sur un coin de rue et qu'il y a donc 2 cours avant ;

ATTENDU QUE le spa n'est pas une nuisance visuelle ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

23-04-08

ATTENDU que le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure pour le spa au 131, Chemin d'Auteuil.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le spa situé au 131, Chemin d'Auteuil.

ADOPTÉ

c) Nomination d'une personne au comité de la MRC pour l'analyse des dossiers du Programme d'aide à la restauration patrimoniale

ATTENDU QUE la MRC, dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial, volet 1a, a envoyé une lettre aux propriétaires de maisons admissibles les informant du programme ;

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil de la MRC du 13 juillet dernier, il a été convenu qu'un représentant du CCU de chacune des municipalités participantes ferait partie du comité d'analyse des demandes (résolution 254-CM2022);

ATTENDU QUE le CCU recommande que ce soit madame Denise Bélanger qui fasse partie de ce comité d'analyse ;

23-04-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil nomme madame Denise Bélanger comme représentante de Rivière-Ouelle au comité de la MRC pour l'analyse des dossiers qui seront présentés dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial.

ADOPTÉ

11. Présentation et adoption du plan d'action en sécurité incendie collaboratif du secteur du Boisé de l'Anse

ATTENDU QUE certains.nes citoyen.nes du Boisé de l'Anse ont manifesté leurs inquiétudes concernant le risque de feux de forêt dans leur secteur à l'automne 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a fait une analyse de la situation, a entamé des démarches pour les chemins et a aussi impliqué des ressources régionales et provinciales en sécurité incendie et sécurité publique ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska, la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, le ministère de la Sécurité publique et la SOPFEU ont collaboré avec la Municipalité pour la mise en place d'un plan d'action ;

ATTENDU QUE les ressources impliquées veulent faire un projet pilote avec la Municipalité de Rivière-Ouelle pour une meilleure protection des citoyens en milieu isolé et forestier ;

ATTENDU QUE ce projet pourra être implanté pour d'autres municipalités de la MRC et ailleurs au Québec ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

ATTENDU QUE déjà quelques réunions de travail ont eu lieu et qu'un plan d'action a été établi et approuvé par les intervenants ;

ATTENDU QUE le plan d'action présenté reflète bien la volonté du Conseil de répondre à un besoin de ses citoyen.nes ;

23-04-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil approuve le plan d'action présenté.

QUE le Conseil remercie sincèrement tous les intervenants au dossier de travailler en collaboration avec nous pour la sécurité de nos résidents du Boisé de l'Anse.

ADOPTÉ

12. Offre pour audit de filtre Pulsapack à l'usine - Veolia

ATTENDU QU'un audit complet sur les filtres est nécessaire afin d'identifier les points d'amélioration potentiels afin d'assurer un bon fonctionnement de l'usine ;

ATTENDU QUE la durée de vie d'un filtre Pulsapack situé à notre usine a une durée de vie de 15 à 20 ans et qu'il est âgé de plus de 17 ans ;

ATTENDU QUE les fournisseurs pour ce genre d'audit sont limités dans notre région ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre globale de Veolia Water Technologies ;

23-04-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense de l'offre de Veolia Water Technologies au montant forfaitaire de 4 980 \$ avec un coût additionnel de 175\$ de l'heure au cas où la visite demanderait plus de 6 heures, le tout avec taxes en sus.

ADOPTÉ

13. Entente avec la MRC de Kamouraska relative à la gestion des cours d'eau

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c C-47.1), ci-après citées la Loi ;

ATTENDU QUE selon l'article 105 de la Loi, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette obligation ;

ATTENDU QUE les municipalités ont une grande expertise et une connaissance aigüe de leur territoire et de ses occupants ;

ATTENDU QUE les municipalités sont en mesure d'intervenir rapidement et efficacement en présence d'une obstruction menaçante dans un cours d'eau ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

ATTENDU QUE l'article 108 de la Loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau ;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt des parties de conclure une entente relative à la gestion des cours d'eau, plus spécifiquement, la gestion des obstructions menaçantes, ci-après appelée « *Entente* » ;

ATTENDU QUE cette entente vise uniquement la gestion des obstructions qui représentent une menace pour la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU QUE le projet d'entente à intervenir entre la MRC de Kamouraska et chacune des 17 municipalités a été déposée sur *Conseil sans papier* et que les membres du conseil de la MRC de Kamouraska en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits ;

ATTENDU QUE le projet d'entente à intervenir entre la MRC de Kamouraska et chacune des 17 municipalités a été déposée aussi au conseil municipal de Rivière-Ouelle.

23-04-12

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le maire à signer l'entente avec la MRC pour encadrer la gestion des obstructions menaçantes dans les cours d'eau sous compétence de la MRC.

ADOPTÉ

14. Prolongement du plan de développement

ATTENDU QUE le plan de développement 2019-2023 est en cours ;

ATTENDU QUE la pandémie et l'absence de l'agent de développement sur une année complète ont contribué au ralentissement de la réalisation des objectifs de ce dernier ;

ATTENDU QUE le comité de développement considère qu'il serait important de prolonger le plan de développement d'un an, afin de permettre la réalisation de certains objectifs ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal se penche actuellement sur la problématique du manque de logements à Rivière-Ouelle et qu'il souhaite inscrire au plan de développement un objectif visant à accroître l'offre de logements ;

ATTENDU QUE le comité de développement recommande au Conseil de prolonger le plan de développement jusqu'en 2024 ;

23-04-13

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte le prolongement du plan de développement jusqu'en 2024.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

QUE le plan de développement soit amendé et que l'objectif suivant soit ajouté à l'orientation du développement économique : établir les mesures à mettre en place pour améliorer l'offre de logement à Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

15. Appel d'offres pour la recharge de plage et enrochement sur le chemin de la Pointe

ATTENDU QUE les plans et devis ont été réalisés par la Fédération québécoise des Municipalités pour la recharge de plage devant le 172, chemin de la Pointe et de l'enrochement situé à proximité du 142, chemin de la Pointe ;

ATTENDU QUE les coûts estimés de réalisation du projet est supérieur à 121 000\$;

23-04-14

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à procéder à l'appel d'offres public pour la réalisation de la recharge de plage devant le 172, chemin de la Pointe et de l'enrochement situé à proximité du 142, chemin de la Pointe.

ADOPTÉ

16. Appel d'offres pour l'aménagement du Chemin de la Pointe et ensablement

ATTENDU QUE les travaux de recharge de plage devant le 172, chemin de la Pointe seront réalisés à l'automne 2023 ;

ATTENDU QUE la végétation de la recharge de même que son potentiel ensablement ne seront pas réalisés en même temps ;

ATTENDU QUE le plan de développement 2019-2023 prévoit la réalisation d'un sentier piétonnier en bordure d'une partie du chemin de la Pointe ;

23-04-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'architectes paysagers afin de réaliser un plan d'aménagement pour la réalisation d'un sentier d'environ 600 mètres, de la végétalisation des deux recharges de plages ainsi que de l'aménagement de mobiliers urbains le long du chemin de la Pointe dans le secteur du 172.

ADOPTÉ

17. Camp de jour – Subvention du MAMH

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et St-Denis-de-la-Bouteillerie désirent présenter un projet de camp de jour commun dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

23-04-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil s'engage à participer au projet de camp de jour commun et à assumer une partie des coûts ;
- Le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le Conseil autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

18. Demandes de dons

23-04-17

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil octroie le don suivant :

- Baseball mineur « Les Escaladeurs » - 25\$

ADOPTÉ

19. Correspondance

- Ministère de la Sécurité publique versement final dans le dossier de recharge de plage au chemin de la Pointe et fermeture du dossier.
- Versement de la TECQ pour un montant de 375 850\$.
- Comité ZIP : Projet accepté par Pêches et Océans Canada.

20. Comptes à payer

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 31 mars 2023, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant 27 960,96 \$

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois de mars 2023, portés au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 126 119,92 \$;

23-04-18

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉ

21. Période de questions

22. Prochaine séance de travail du conseil : 25 avril 2023 à 18h (salle du Tricentenaire)

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 avril 2023**

23. Prochain conseil municipal : 2 mai 2023 à 20 h 00 (Salle du Tricentenaire)

24. Levée de la séance

23-04-19

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 47

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Nathalie Dubé
Directrice générale, greffière-trésorière